

Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 16 octobre 2023

Lors de sa réunion du 16 octobre 2023, le CoDERST a examiné le dossier suivant :

- Demande de prélèvement hivernal d'eaux superficielles pour la vidange et le remplissage d'un plan d'eau à usage de pisciculture sur la commune d'Amailloux ;
Avis du CoDERST : favorable

À la suite de cet avis, cet arrêté sera signé par la préfète des Deux-Sèvres.